

Blois, le 12 octobre 2023

COMMISSION PERMANENTE DU 12 OCTOBRE 2023

Réunis ce jeudi 12 octobre en commission permanente, les élus du conseil départemental ont délibéré et attribué des subventions sur des sujets relatifs aux solidarités, à l'environnement et l'aménagement du territoire, à l'éducation ainsi qu'aux politiques culturelles et sportives.

SOLIDARITÉS

Dans le cadre de la réalisation ou réhabilitation d'habitat regroupé, adapté aux personnes âgées ou en situation de handicap, il est attribué 78 500 € à l'office public de l'habitat de Loir-et-Cher [Terres de Loire Habitat](#) pour la réalisation de 13 logements adaptés (10 à Blois et 3 à Naveil).

Dans le cadre de l'adaptation de logements du parc privé pour personnes âgées ou en situation de handicap, la somme de 17 422 € est répartie entre 15 propriétaires occupants ou locataires du parc privé.

ENVIRONNEMENT, TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Au titre de la [Dotation de Solidarité Rurale 2023](#), sont attribués

- 10 000 € à la commune de Lestiu pour l'acquisition d'un tracteur tondeuse ;
- 16 000 € à la commune de Saint-Arnoult pour l'aménagement d'un terrain de sport ;
- 17 000 € à la commune de Thoré-la-Rochette pour l'acquisition de matériel de boulangerie ;
- 16 000 € à la commune de Tour-en-Sologne pour le réaménagement de l'aire de jeux.

En application de l'[article L.2334-24 du code général des collectivités territoriales \(CGCT\)](#), l'État rétrocède aux communes et à leurs groupements une partie du produit recouvré des amendes de police relatives à la circulation routière dressées sur leur territoire. En Loir-et-Cher, le montant de l'enveloppe de la répartition 2023 du produit 2022 s'élève à 565 226 €.

Dans le but d'apporter une aide plus importante aux communes et d'optimiser la consommation de l'enveloppe de l'État, l'assemblée départementale décide de modifier la règle et de fixer le taux de la subvention à 60 % (contre 20 % initialement) tout en maintenant le montant plafond des travaux éligibles à 40 000 € par projet.

Ainsi, 516 374 € sont attribués aux 53 dossiers présentés, 48 852 € restant disponibles pour des dossiers ultérieurs.

ÉDUCATION

Dans le cadre de sa politique de soutien au développement de l'offre d'enseignement supérieur sur son territoire, le conseil départemental contribue aux côtés de la [communauté d'agglomération de Blois - Agglopolys](#) au fonctionnement de l'[antenne blésoise](#) de l'[université de Tours](#) qui comporte un département informatique et un de droit. L'assemblée départementale décide de revaloriser le montant de sa subvention annuelle, restée identique ces trois dernières années, et de le porter à 70 000 €, soit une augmentation de près de 6 %.

CONTACT PRESSE

suivez-nous sur :
departement41



Flavien Cuperlier – Attaché de presse
Conseil départemental de Loir-et-Cher
flavien.cuperlier@departement41.fr - 02 54 58 54 60

POLITIQUE CULTURELLE

Au titre de l'entretien du patrimoine architectural,

- 48 449 € sont attribués à la commune de Valencisse pour la restauration de l'église Saint-Barthélémy à Orchaise ;
- 3 624 € sont attribués à un propriétaire particulier pour la restauration de la façade d'une maison du XVIème siècle au cœur du secteur sauvegardé à Blois.

Au titre de l'entretien du patrimoine mobilier, 1 992 € sont attribués à la commune de Chailles pour la restauration de deux tableaux – « La Crucifixion » et « Le Martyre de Saint Blaise » – de l'église Saint-Martin.

Une subvention de 1 000 € est attribuée à [Les Historiales Ambroisiennes](#) pour les interventions pédagogiques au [collège Michel Bégon](#) consacrées à l'Émir Abd el Kader le 5 octobre 2023 à Blois.

Dans le cadre de l'aide à l'équipement mobilier de bibliothèques, 15 833 € sont attribués à la commune de Saint-Laurent-Nouan pour le réaménagement mobilier de la bibliothèque structurante.

POLITIQUE SPORTIVE

Une subvention de 6 000 € est attribuée à l'[Union Sportive Vendômoise boxe forme et bien-être](#) pour l'organisation d'un gala de boxe amateur et professionnel le 11 novembre 2023 à Vendôme, au [lycée Ampère](#).

La somme de 3 655 € est attribuée à la [Section chailloise](#) de rugby pour l'acquisition d'une paire de poteaux de rugby avec ses protections, ainsi qu'un joug de mêlée.

HOMMAGE À MICHEL FROMET

Un hommage appuyé a été rendu à Michel Fromet qui, après 31 ans de mandat, participait pour la dernière fois à cette commission permanente. Le remerciant de son engagement au bénéfice de la collectivité, Philippe Gouet lui a remis, devant l'ensemble de l'assemblée, la médaille du conseil départemental.

CONTACT PRESSE

suivez-nous sur :
departement41



Flavien Cuperlier – Attaché de presse
Conseil départemental de Loir-et-Cher
flavien.cuperlier@departement41.fr - 02 54 58 54 60